

DÉCISION N°D-2025-097

MARCHE DE SERVICE RELATIF AU SPECTACLE PYROTECHNIQUE DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité d'assurer la production d'un spectacle pyrotechnique pour la ville de Carrières-sur-Seine,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2025-07 avec la société BREZAC EVENT domiciliée au 224 A, Rte de la Mallevielle – 24130 Le Fleix - France.

Article 2 : Le marché est passé pour une durée de deux ans ferme à compter de sa date de notification, soit jusqu'au 21 juin 2026.

Article 3 : Le montant du marché est de 10 000,00 € HT.

Article 4 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 30/05/2025



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse